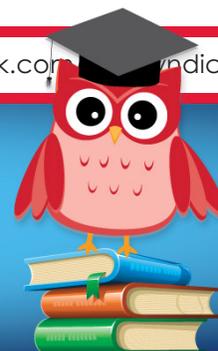


BONNE RENTRÉE

2023-2024!



ÉDITO | J'AI BESOIN D'AIDE!

Le 23 août dernier, Bernard Drainville a lancé un appel à l'aide afin de pourvoir les quelques 8558 postes vacants d'enseignantes et enseignants dans les différents établissements scolaires publics du Québec. «On a [environ] 3000 retraités qui quittent l'enseignement et 3000 nouveaux diplômés qui rentrent chaque année. Si c'était juste ça, on serait en situation d'équilibre. [...] La difficulté, c'est que selon les chiffres que nous avons, on a à peu près 1000 enseignants qui quittent pendant l'année pour toutes sortes de raisons. Donc, on se retrouve avec un solde de 4000 qui sortent et de 3000 qui rentrent. À cause de ce solde négatif, c'est sûr que l'écart se creuse».¹ Pour lui, le problème est mathématique. Vraiment? Depuis le temps que le personnel enseignant met en garde le gouvernement contre des conditions de travail pathogènes qui entraînent la désertion professionnelle, c'est maintenant qu'il prend conscience de l'ampleur du problème.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, notre ministre de l'Éducation, qui tente par tous les moyens de garantir qu'il y aura au moins «un adulte» par classe, méprise ouvertement nos collègues du préscolaire en minimisant la complexité de leur travail. Peut-on s'en étonner quand, il y a quelques semaines à peine, à la question de savoir pourquoi le rattrapage salarial du personnel enseignant avec la moyenne canadienne est impensable, alors que nos personnes élues ont obtenu une hausse de 30 000 \$ qui leur était dû, il a répondu du tac au tac: «Tu compares vraiment le job d'une enseignante à la job de député? T'es en train de me dire que ça se compare?»². Ce n'était pas la question, mais sa réponse en dit long sur l'opinion qu'il se fait de notre profession. Honnêtement, je suis dégoûtée et en colère!

Monsieur Drainville, les enseignantes et enseignants sont en négociation. Vous avez l'opportunité de corriger la situation de façon pérenne. Vous avez la possibilité de discuter des véritables enjeux entourant la pénurie de personnel. Vous pouvez rendre la profession attractive en améliorant les conditions de travail. Au lieu de cela, vous vous lancer dans une campagne de séduction des personnes retraitées. Vous cherchez une voie de passage au niveau de la formation. Vous rejetez la faute sur les syndicats qui manquent d'ouverture. Vous manipulez les données en affirmant que les profs ont obtenu 18% d'augmentation salariale lors de la dernière ronde de négociation. Ne comptez pas sur nous pour faire preuve de souplesse et de flexibilité alors que le rythme des discussions aux tables est d'une lenteur qui frise la mauvaise volonté. Sachez que les enseignantes et enseignants se mobilisent présentement dans chacun des établissements scolaires et grâce au mépris que vous affichez l'adhésion au plan d'action-mobilisation grandit à chacune de vos apparitions publiques.

Chèr(e)s collègues, j'admets que ce premier édito est plutôt acerbe. J'aurais aimé écrire sur le bonheur de se retrouver et la frénésie entourant les préparatifs de la rentrée, mais le contexte ne s'y prête pas. L'automne s'annonce chaud. Je vous souhaite une convention collective en adéquation avec l'importance de notre travail et, de toute évidence, nous devons nous battre pour l'obtenir. Soyons solidaires face au manque de considération envers notre profession!

Bon retour au travail!

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

¹ La Presse, le mercredi 23 août 2023.

² <https://www.cliqueduplicateau.com/2023/05/16/est-ce-que-drainville-rabaisse-la-profession-denseignant-en-disant-ca>.



Appel de CANDIDATURES

Comme à chaque début d'année, le SEPÎ est à la recherche de personnes membres désireuses de participer à la vie syndicale en s'impliquant au sein de différents comités et délégations. La participation au sein des comités et délégations du SEPÎ constitue une expérience syndicale enrichissante qui permet d'approfondir ses connaissances et de contribuer à la prise de décisions qui ont une influence directe sur votre organisation syndicale.

Les travaux de la plupart des différents comités et délégations s'amorceront très bientôt. C'est pourquoi **les élections se tiendront lors du premier conseil des personnes déléguées ordinaire, le 19 septembre prochain.**

LES COMITÉS

Les mandats des comités et le niveau d'implication en temps demandés par ceux-ci sont variés et répondent à un vaste éventail d'intérêts. Les travaux de ces comités traitent de sujets et de questions relatives à des enjeux locaux et à la vie syndicale au sein du SEPÎ.

Pour celles et ceux que cela intéresse, nous vous invitons à prendre connaissance des descriptifs de chacun de ceux-ci présentés dans le cahier *Comités et délégations syndicales 2023-2024*. Ce dernier est accessible en ligne sur notre site Web à l'adresse suivante: www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/SEPI-Comites_delegations.pdf.

Les comités permanents du SEPÎ

- le comité de discipline (5 places);
- le comité d'élection et de référendum (7 places + 3 substituts);
- le comité des finances (3 places);
- le comité des statuts et règlements (7 places).

Les comités de la convention et de la LIP

- le comité consultatif sur les services aux élèves HDAA (2 places);
- le comité paritaire EHDAA (7 places);
- le comité paritaire de perfectionnement (2 places).

LES DÉLÉGATIONS

Les délégations au sein des différentes instances fédératives représentent les membres du SEPÎ lors de rencontres qui réunissent l'ensemble des syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Les travaux de ces instances ont une portée nationale et traitent d'enjeux qui touchent l'ensemble de la FAE et du monde de l'éducation au Québec.

Il est à noter que les personnes qui se portent candidates au sein des délégations s'engagent à adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* et à la *Charte de participation de la FAE*. Pour en prendre connaissance, vous pouvez les consulter en ligne sur notre site Web à l'adresse ci-contre: www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations.

Les délégations du SEPÎ à la FAE

- le Conseil fédératif (CF) (6 places de personnes déléguées et un nombre illimité de personnes observatrices);
- le Conseil fédératif de négociation (CFN) (1 place de personne déléguée).

PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Toute personne membre du SEPÎ est éligible à présenter sa candidature, et ce, sans discrimination pour son niveau d'expérience syndicale. Tout ce que vous avez à faire pour devenir une personne candidate est de signifier votre intérêt en envoyant un courriel au candidature@sepi.qc.ca **avant 13h le vendredi 15 septembre 2023**. Il est à noter que **seules les candidatures reçues à cette adresse avant la date butoir** seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées ordinaire du 19 septembre prochain.

Pour toute question en lien avec l'ampleur de l'implication que nécessite un comité ou une délégation, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante: olivierblanchard@sepi.qc.ca.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

... ET DES AUTRES REPRÉSENTANT(E)S AUX DIFFÉRENTS COMITÉS CONVENTIONNÉS

Dans le contexte actuel, il est essentiel pour le personnel enseignant de chaque milieu de se doter d'équipes de représentantes et de représentants solides et dynamiques afin de porter vos positions et d'assurer la défense de vos droits.

C'est pourquoi, dans les jours suivant la rentrée, les enseignantes et enseignants de chaque établissement devraient se réunir, **le plus rapidement possible**, afin de procéder à l'élection des personnes représentantes de votre milieu au sein des différents comités, notamment le CPEPE/CPEPC, le comité local de perfectionnement (CLP), le comité-école EHDAA ainsi que le conseil d'établissement (CÉ). Il s'agit également du moment idéal pour élire votre équipe de personnes déléguées.

Nous vous rappelons que vos personnes représentantes doivent être **élues (ou réélues) annuellement** lors d'une assemblée générale des enseignantes et des enseignants (AGEE) convoquée à cette fin.

Le 19 septembre prochain, un premier conseil des personnes déléguées (CPD) ordinaire se réunira. Il est donc primordial de **nous faire parvenir rapidement les formulaires de la rentrée pour nous informer de la composition de vos équipes de personnes représentantes** (voir encadré).

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

Formulaires de la rentrée

Au cours des derniers jours, la personne déléguée syndicale principale de votre établissement de l'année dernière devrait avoir reçu une série de formulaires à remplir par courriel. Ces documents ont pour but de nous permettre de mettre à jour nos bases de données notamment en lien avec les personnes représentantes de votre milieu au sein de plusieurs comités.

Depuis quelques années, ces formulaires sont acheminés en format électronique afin de simplifier le processus et le rendre plus rapide tout en contribuant à la mise en place de pratiques plus écologiques. Si votre milieu n'a pas reçu ces documents importants, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse courrier@sepi.qc.ca.

Si vous avez des questions ou si vous éprouvez des difficultés avec ce format, nous vous invitons à nous contacter et c'est avec plaisir que nous vous apporterons toute l'aide nécessaire pour mener à bien cette opération primordiale.

NOUVELLEMENT ÉLU(E)? DES QUESTIONS?

Si vous avez été élu(e) à un poste que vous n'avez jamais occupé ou pour lequel vous ressentez le besoin d'approfondir vos connaissances, sachez que le SEPÎ offre du soutien et des formations pour vous appuyer dans vos mandats de représentation.

Pour consulter le calendrier des formations offertes par le SEPÎ, vous pouvez y avoir accès via notre site Web: www.sepi.qc.ca/agenda/formations.

Pour du soutien concernant un comité en particulier, nous vous invitons à contacter la personne membre du CA responsable du dossier: www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Infos_utiles_2023-2024.pdf.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter la personne membre du CA responsable de votre établissement: www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Responsables_ecoles_Membres_CA_2023-2024.pdf.

INFO | ABSENCE LIÉE À LA RENTRÉE DE VOTRE ENFANT AU PRÉSCOLAIRE

Si vous avez été invité(e) ou convoqué(e) à accompagner votre enfant d'âge préscolaire lors de la rentrée et que vous avez dû vous absenter du travail, il est possible de prendre cette journée à titre de congé spécial pour affaire personnelle.

Pour ce faire, vous devez **fournir au centre de services scolaire une copie de la convocation ou de l'invitation reçue et demander à ce que l'absence soit traitée à titre de congé spécial (affaire personnelle), comme prévu dans l'Entente locale (clause 5-14.02 G) 1) a)).**

Cela vous permettra d'éviter que cette absence soit comptabilisée à titre de congé pour responsabilité parentale, ce qui diminue votre banque annuelle de congés de maladie.

Il est à noter que dans le cadre des trois journées de congés spéciaux pour affaire personnelle et pour force majeure, l'une d'entre elles peut être utilisée sans pièce justificative, à condition que celle-ci ne soit pas la dernière de ces journées. Ainsi, vous pouvez songer à prendre votre deuxième journée pour congé à titre de congé spécial **SANS** justification, afin de vous assurer de pouvoir en bénéficier.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la fiche syndicale sur les congés spéciaux sans perte de traitement que vous pouvez consulter sur notre site Web à l'adresse ci-contre: www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Fiche-tous-Conges_speciaux.pdf.

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Amélie Dolbec | ameliedolbec@sepi.qc.ca

SPEP | CONCOURS: SIMON DANS MA CLASSE!

Pour sa 14^e édition, la *Semaine pour l'école publique* (SPEP) fait peau neuve: un slogan remanié, une programmation bonifiée et un tout nouveau porte-parole! En effet, le dynamique et volubile artiste multidisciplinaire Simon Boulrice est devenu en 2023 le nouveau visage de la SPEP pour défendre une institution (dont il est lui-même le fruit) qu'il aime profondément: l'école publique.

L'édition 2023 de la SPEP aura pour thème «À livres ouverts». En mettant de l'avant la lecture, la thématique devrait permettre de rejoindre l'ensemble des personnes qui s'intéressent à l'école publique... en plus de faire comme un gant au nouveau porte-parole.

Du **2 au 8 octobre 2023**, une foule d'activités collées à la réalité de chacun des secteurs vous seront proposées. Parmi celles-ci, le concours *Simon dans ma classe!* permettra à quatre établissements scolaires de remporter la chance de recevoir une visite de Simon Boulrice.

Vous aimeriez recevoir la visite du porte-parole de la SPEP dans votre classe? **Vous avez jusqu'au 2 septembre 2023 pour vous inscrire au concours en remplissant le formulaire prévu à cet effet.**

Pour le dévoilement de la programmation de la SPEP 2023, surveillez les plateformes sociales de la FAE ou encore [la page de la SPEP sur le site Internet de la FAE](#).

- Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca



Dès le début de l'année (ou au plus tard le 15 septembre), chaque milieu doit élire les enseignantes et enseignants qui les représenteront lors des travaux du comité de participation de leur établissement (CPEPE/CPEPC). C'est au sein de ces comités que la direction doit **obligatoirement** consulter le personnel enseignant en **priviliégiant la recherche d'un consensus** (E.L. 4-2.04 / 11-6.04 / 13-6.04). Ces consultations portent sur de nombreux sujets qui ont une influence importante sur la vie quotidienne au sein de votre école ou de votre centre.

Par exemple, en début d'année, le CPEPE/CPEPC de votre établissement devra traiter des questions suivantes :

- le choix des moments et le projet d'ordre du jour des rencontres collectives;
- le programme des journées pédagogiques;
- les grilles de suppléance dépannage;
- le système utilisé pour faire rapport à la direction des retards et absences des élèves;
- les besoins en activités, en encadrement, en surveillance et en récupération (E.L. 5-3.21 D));
- la nomination d'un maximum de trois enseignant(e)s qui siégeront au comité EHDA.

Nous vous invitons à consulter votre Entente locale pour une liste plus exhaustive des objets de consultation (FGJ 4-2.07 / EDA 11-6.11 / FP 13-6.11). Celle-ci est disponible en ligne sur le site Web du SEPÎ à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Entente_locale_2019.pdf.

LES MÉCANISMES DE CONSULTATION

Il est à noter que la direction doit vous laisser suffisamment de temps pour procéder à **une consultation des enseignantes et enseignants de votre établissement** sur les questions pour lesquelles vous le jugez nécessaire (E.L. 4-2.09 / 11-6.13 / 13-6.13). Aussi, de nombreuses consultations du CPEPE ou du CPEPC doivent être adoptées ou approuvées par le conseil d'établissement (CÉ) de votre milieu où siègent des personnes représentantes du personnel enseignant.

Il est donc essentiel d'établir des mécanismes de consultation efficaces au sein de votre école ou de votre centre

afin de faciliter la participation de l'ensemble des enseignantes et enseignants à l'élaboration des positions portées par vos personnes représentantes et de se tenir collectivement informé(e)s.

Pour plus de détails sur les mécanismes de consultation à mettre en place, nous vous invitons à consulter le guide syndical du SEPÎ disponible sur notre site Web dans la section *Guides syndicaux* de l'onglet *Publications* ou à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/publications/guides-syndicaux/#toggle-id-1.



FORMATIONS

Des séances de formations sont offertes afin d'outiller et de soutenir les personnes membres nouvellement élues au CPEPE/CPEPC de leur établissement. Les séances de formations se dérouleront en présentiel au SEPÎ.

- Séance de formation pour le **primaire** : 3 octobre 2023 de 9 h à 16 h;
- Séance de formation pour le **secondaire** : 11 octobre 2023 de 9 h à 16 h;
- Séance de formation pour la **formation professionnelle (FP)** : 17 octobre 2023 de 9 h à 16 h;
- Séance de formation pour l'**éducation des adultes (EDA)** : 24 octobre 2023 de 9 h à 16 h.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter par courriel à l'adresse suivante : olivierblanchard@sepi.qc.ca.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

NOMS	POSTES	COURRIELS
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Alary, Catherine	216	catherinealary@sepi.qc.ca
Blanchard, Olivier	204	olivierblanchard@sepi.qc.ca
Gagnon, Pierre-Luc	205	pierrelucgagnon@sepi.qc.ca
Hervieux, Dominique	211	dominiquehervieux@sepi.qc.ca
Zielonka, Sylvie	212	sylviezielonka@sepi.qc.ca

NOMS	POSTES	COURRIELS
PERSONNES CONSEILLÈRES		
Boivin-Comtois, Élise	214	eliseboivin@sepi.qc.ca
Dolbec, Amélie	206	ameliedolbec@sepi.qc.ca
Fabris, Sophie	207	sophiefabris@sepi.qc.ca
Meunier, Maryse	202	marysemeunier@sepi.qc.ca
Tétreault, Alexie	213	alexietetreault@sepi.qc.ca

NOMS	POSTES	COURRIELS
PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF		
Blanchet, Kim	201	kimblanchet@sepi.qc.ca
Croisetière, Josée	210	josecroisetièr@sepi.qc.ca
Grenier, Isabelle	203	isabellegrenier@sepi.qc.ca
Jacques, Mélanie	215	melaniejacques@sepi.qc.ca
Traeger-Gauthier, Rachel-Lee	200	rachelgauthier@sepi.qc.ca

Pour joindre
UN MEMBRE DE NOTRE ÉQUIPE

INFO | AVIS DE RECHERCHE

GRUPE DE TRAVAIL DE LA FAE SUR LA VALORISATION DU FRANÇAIS

Comme vous le savez peut-être, le 5 juin dernier, le ministre Drainville annonçait la volonté du ministère de l'Éducation (MEQ) de valoriser le français à l'école. L'une des mesures proposées pour ce faire consistera à réviser les programmes de français au primaire et au secondaire. À la suite de ces annonces faites par le ministre sur son *Plan de valorisation du français*, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a décidé de mettre sur pied un groupe de travail afin de se pencher sur ce dossier majeur. La création de ce groupe de travail permettra, entre autres, d'évaluer les éventuelles propositions du ministère.

Afin de représenter le SEPÎ à ce groupe de travail, **nous sommes à la recherche de deux personnes qui enseignent le programme de français**, l'une au primaire et l'autre au secondaire (champ 1, 3 ou 12) ainsi qu'une personne pour chacun des secteurs visés afin d'agir à titre de substitut, au besoin.

La première rencontre du groupe de travail aura lieu en présentiel aux bureaux de la FAE le **vendredi 6 octobre 2023, de 9 h à 16 h**. D'autres rencontres sont à prévoir au cours de l'année.

Les personnes intéressées à participer aux travaux du groupe de travail de la FAE sur la valorisation du français doivent faire parvenir un courriel au candidature@sepi.qc.ca **avant 13h le vendredi 15 septembre 2023**.

Pour toute question en lien avec le contenu de cet article, nous vous invitons à contacter par courriel Catherine Alary (catherinealary@sepi.qc.ca) ou Olivier Blanchard (olivierblanchard@sepi.qc.ca).

RAPPEL : QUESTIONNAIRE DU MEQ SUR LA RÉVISION DES PROGRAMMES DE FRANÇAIS

Dans le cadre de l'analyse des besoins lancée, en pleine fin d'année scolaire, le MEQ a amorcé **la diffusion d'un court sondage s'adressant aux enseignantes et enseignants qui enseignent le français au primaire et au secondaire**. Sans surprise, le ministère annonce maintenant une prolongation pour cette consultation.

Comme nous vous en avons informés dans un article du **TOPD** n° 20 du 21 juin 2023, étant donné la teneur des questions qui vise plutôt les méthodes pédagogiques que les notions et compétences du programme, **la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous invite vivement à ne prendre part d'aucune façon à cet exercice**. En contrepartie, la FAE produira bientôt une consultation visant à connaître réellement l'opinion des enseignantes et enseignants sur les enjeux actuels liés aux connaissances à enseigner et aux compétences à développer pour améliorer la réussite des élèves en français.

- Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca
- Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

JEUNES | COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Selon l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement (CÉ) comprend au plus vingt (20) membres et est composé des personnes suivantes :

- au moins quatre parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, élus par leurs pairs;
- au moins quatre membres du personnel de l'école, dont au moins deux enseignant(e)s et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs;
- dans le cas d'une école où des services de garde sont organisés pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un membre du personnel affecté à ces services, élu par ses pairs;
- au secondaire, deux élèves du deuxième cycle élus par les élèves de l'école ou nommé(e)s par le comité des élèves;
- deux représentant(e)s de la communauté et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, nommé(e)s par les membres visé(e)s par les quatre puces ci-haut (*LIP art.42, paragraphes 1 à 4*).

Il est important de se souvenir des éléments suivants :

- les représentant(e)s de la communauté n'ont pas le droit de vote au conseil d'établissement;
- toute assemblée convoquée pour élire les personnes représentantes des différents corps d'emploi peut aussi élire des membres substitués au CÉ pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance de celui-ci;
- il ne peut y avoir plus de membres substitués que de membres du CÉ;
- le nombre de parents doit être égal

au nombre de membres du personnel enseignant;

- la direction participe aux séances du CÉ, mais sans droit de vote;
- la présidence et la vice-présidence doivent être choisies parmi les personnes représentantes des parents qui ne sont pas à l'emploi du centre de services scolaire;
- les personnes invitées (exemples : le public, la direction adjointe, etc.) n'ont pas droit de vote, doivent prendre parole sous invitation expresse de la présidence du CÉ et devraient prendre place dans une section réservée au public;
- les personnes membres du CÉ pour qui ce n'est pas déjà fait ou qui en sont à un premier mandat doivent suivre la formation élaborée à leur intention par le ministre dans les plus brefs délais.

FICHE SYNDICALE

Pour plus d'informations sur le fonctionnement du conseil d'établissement, nous vous invitons à consulter la fiche syndicale du SEPÎ à ce sujet. Cette dernière est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Fiche-jeunes-Conseil_etablissement.pdf.

FORMATION

Le SEPÎ offrira une formation sur le fonctionnement du conseil d'établissement le 2 novembre 2023 en présentiel au SEPÎ. Si vous désirez y participer, vous pouvez vous inscrire via notre site Web au www.sepi.qc.ca/agenda/formations ou par courriel au courrier@sepi.qc.ca.

Pour toute question en lien avec la composition ou le fonctionnement du conseil d'établissement, n'hésitez pas à me contacter par courriel à l'adresse suivante : olivierblanchard@sepi.qc.ca.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca



1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720

EHDAA | TÂCHES DU COMITÉ-ÉCOLE EHDAA EN DÉBUT D'ANNÉE

Comme vous le savez, le comité-école EHDAA revêt une importance capitale pour la gestion des ressources destinées aux élèves HDAA. D'ailleurs, considérant l'ampleur de la tâche à accomplir, le SEPÍ estime que ce comité devrait se réunir **cinq (5) ou six (6) fois par année**. Il est important de se rappeler que les décisions prises au sein de ce comité, à l'instar du CPEPE, devraient être prises de **manière consensuelle** et que la consultation en Assemblée générale des enseignantes et des enseignants (AGEE) est une démarche fortement encouragée.

Afin de vous aider à prévoir le travail de votre comité-école EHDAA, nous vous proposons des exemples de tâches qui devraient être effectuées au mois de septembre.

- Déterminer des règles de régie interne du comité (consultez la fiche syndicale disponible sur notre site Web pour plus de détails → www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-jeunes-Regie_interne_comite_ecole_EHDAA.pdf);
- S'informer de la décision qui a été prise l'année précédente par le conseil d'établissement (CÉ) en rapport avec la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers afin de vérifier son application (*LIP, art. 88*) et faire des ajustements (s'il y a lieu soit par l'ajout ou soit par la diminution de services);
- Mettre en place les mécanismes d'utilisation des différents services d'appui (orthopédagogie, orthophonie, TES, psychoéducation, etc.);
- S'assurer de la mise en place de la prévention et de l'intervention précoce, et ce, dès le cycle du préscolaire;
- Consigner au procès-verbal le nom, le nombre et la proportion de tâche affectée à la fonction d'enseignant-ressource au secondaire (ou de ressource enseignante au primaire);
- Au secondaire, déterminer le type d'interventions qui seront privilégiées par l'enseignant-ressource en lien avec les besoins des élèves, ainsi que les services à mettre en place.

N'hésitez pas à consulter les nombreuses fiches syndicales EHDAA, dont le calendrier annuel des tâches du comité-école EHDAA (www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/ehdaa/Affiche-EHDAA-calendrier_taches.pdf), disponibles sur notre site Web pour obtenir des informations supplémentaires et à communiquer avec moi par courriel.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

INFO | VÉRIFICATIONS DE LA RENTRÉE

Une nouvelle année s'amorce et il est toujours judicieux de faire quelques petites vérifications afin d'éviter irritants et problèmes. Nous vous invitons donc à consulter notre fiche syndicale *Les vérifications de la rentrée* disponible sur le site Web du SEPÍ à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-tous-Verifications_rentree.pdf. Vous y trouverez un petit aide-mémoire des vérifications que nous vous invitons à effectuer dès la rentrée scolaire telles que :

- votre relevé de salaire;
- votre dossier de scolarité et d'expérience;
- votre réduction de tâche;
- votre qualification légale.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec l'une de nos personnes conseillères syndicales.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INFO | ASSURANCE COLLECTIVE – ENFANTS À CHARGE ÂGÉS DE PLUS DE 18 ANS AUX ÉTUDES

L'arrivée du mois de septembre nous rappelle malheureusement que l'été tire à sa fin, mais marque également le retour à l'école des étudiants.

Si vous avez des enfants à charge âgés de plus de 18 ans, vous devez signifier à l'assureur Beneva que ceux-ci fréquentent un établissement scolaire à temps plein, le cas échéant, afin qu'ils continuent à bénéficier de votre couverture d'assurance collective.

Nous vous invitons donc à confirmer le statut étudiant de vos enfants à charge auprès de l'assureur sans tarder afin d'éviter tout problème de remboursements auxquels vous auriez droit.

N'hésitez pas à communiquer avec Amélie Dolbec, conseillère syndicale, pour toute question additionnelle: ameliedolbec@sepi.qc.ca.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

POUR NE RIEN MANQUER!

INSCRIPTION À L'INFOLETTRE

L'*Infolettre* du SEPÎ est la meilleure façon de vous assurer de ne jamais manquer une parution du **TOPO**. Toutes les deux semaines, les personnes inscrites à l'*Infolettre* reçoivent dans leur boîte de courriel le lien pour consulter votre journal syndical. Vous y trouverez également des nouvelles brèves touchant les activités en cours au SEPÎ.

Si vous n'êtes toujours pas inscrits, nous vous invitons à le faire dès maintenant en visitant notre site Web au www.sepi.qc.ca ou en nous écrivant à l'adresse topo@sepi.qc.ca.



ABONNEMENT À LA PAGE FACEBOOK DU SEPÎ

Vous êtes maintenant plus de 1300 personnes à être abonnées à la page Facebook du SEPÎ. Si vous n'êtes pas du nombre, nous vous invitons à vous joindre à nous afin de recevoir directement dans votre fil d'actualité toutes les nouvelles de dernière heure concernant votre syndicat.

Nous vous rappelons également que vous pouvez inviter vos collègues à «aimer» notre page et ainsi nous aider à rejoindre facilement les personnes membres du SEPÎ.

Instagram

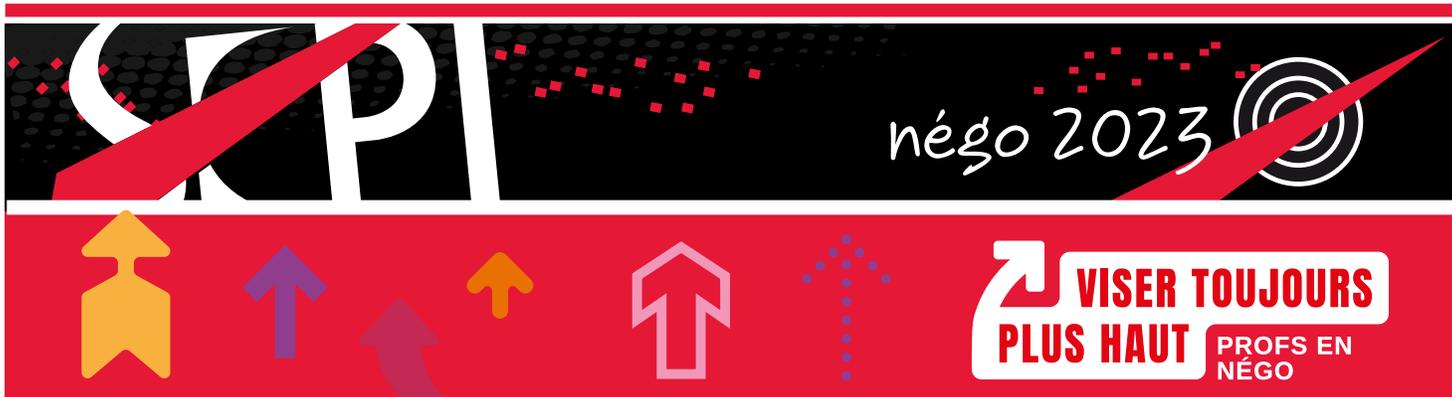
LE SEPÎ EST ÉGALEMENT SUR INSTAGRAM!

Afin de partager avec vous différents moments de la vie syndicale en photos, le SEPÎ s'est doté d'un compte *Instagram*. Au menu, vous y trouverez des photos des différents événements organisés par votre syndicat ainsi qu'une foule d'autres informations utiles.

Nous vous invitons à suivre notre compte au [@sepi.syndicat](https://www.instagram.com/sepi.syndicat) et n'hésitez surtout pas à le partager auprès de vos collègues.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca





RAPPEL : LES MOYENS DE PRESSION

Phase de pression

La mobilisation entre dans une phase critique. Pour dénouer l'impasse, nous devons utiliser des moyens d'actions plus revendicateurs. Dans une logique de gradation des moyens d'action, de nouveaux moyens de pression sont donc mis en œuvre depuis la rentrée 2023-2024. Les moyens de la **phase de pression** permettent aux enseignantes et enseignants du SEPÎ de se réapproprier leur tâche et se veulent une dernière étape de la négociation avant d'en arriver à la grève générale illimitée.

Des actions des phases précédentes du plan d'action-mobilisation se poursuivent :

- Utilisation de la signature électronique et du fond d'écran;
- Mise en place d'une réponse automatique aux courriels;
- Distribution de rubans à épingler et de tracts;
- Opération d'affichage dans les établissements;
- Port des nouveaux outils de visibilité lors des rencontres avec la partie patronale;
- Perturbation (passive ou active) OU boycottage des activités de formation imposées par la direction ou le CSSPI;
- Travail personnel (TP) au lieu déterminé par chaque enseignante ou enseignant;
- Refuser de participer à toutes les activités mises sur pied par la direction ou le CSSPI dans le cadre des journées pédagogiques¹.

Les moyens de la **phase de pression** s'ajouteront aux moyens déjà mis en place :

- Boycottage des comités non conventionnés;
- Aucune organisation des activités étudiantes;
- Boycottage ou perturbation active ou passive des rencontres collectives en présence des directions d'établissement et de toutes autres rencontres imposées¹;
- Piquetage devant les établissements ou d'autres endroits déterminés;
- Lors des ATP (autres tâches professionnelles), les enseignantes et enseignants déterminent le travail à accomplir (planifier, corriger, rencontrer des collègues)¹.

Pour avoir l'information la plus récente et voir toute la force de notre mobilisation, nous vous invitons à suivre le SEPÎ sur nos plateformes de réseaux sociaux (*Facebook* et *Instagram*) et à réagir à nos publications.

ALLONS DE L'AVANT ET VISON TOUJOURS PLUS HAUT POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE!

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca

¹ Nous vous conseillons **fortement** de tenir une rencontre syndicale avec les enseignantes et enseignants de votre établissement dans le but de convenir de modalités de déploiement collectives, uniformes et solidaires de ces moyens de pression. Une fois les décisions prises, assurez-vous de les communiquer à la direction.

Le **TOPDO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca